



FCPR BPIFRANCE ENTREPRISES 3

Bpifrance Entreprises 3 (le « **Fonds** ») est un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) géré par Bpifrance Investissement et destiné notamment aux contrats d'assurance vie et de capitalisation, aux comptes titres, aux PEA-PME et également éligible aux Plans d'Épargne Retraite (PER).

Date d'agrément : 25/06/2024 et numéro d'agrément : FCR20240494

Ce document est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au Règlement⁽¹⁾ et au document d'informations clés pour l'investisseur (DIC PRIIPS) du Fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Votre investissement est bloqué pendant une durée d'au moins sept (7) ans à compter du premier jour de souscription prorogeable trois (3) fois pour une durée d'un (1) an chacune soit pour une durée globale de dix (10) ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement.

Nous attirons votre attention sur le fait que la durée de vie du Fonds pourrait s'étendre jusqu'à dix (10) ans maximum, soit jusqu'au 18 septembre 2034.



⁽¹⁾Les termes en majuscule sont définis dans le règlement du Fonds.

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée d'au moins sept ans à compter du premier jour de souscription prorogeable trois (3) fois pour une durée d'un (1) an chacune soit pour une durée globale de dix (10) ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par Bpifrance Investissement. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Tableau récapitulatif présentant la liste des autres fonds de capital-investissement (FCPR) d'ores et déjà gérés par la société de gestion et le pourcentage de leur actif éligible au quota atteint à la dernière date connue.

Dénomination	Date de constitution	Pourcentage de l'actif éligible au Quota Juridique à la date du dernier audit 31/12/2023	Date d'atteinte du Quota Juridique
FCPR Bpifrance Entreprises 1	10 septembre 2020	51%	31/12/2022
FCPR Bpifrance Entreprises 2	28 décembre 2021	59%	31/12/2023
FCPR Bpifrance Entreprises Avenir 1	18 avril 2023	N/A	31/12/2024

Il est rappelé aux souscripteurs que l'investissement dans le Fonds comporte des risques, dont certains sont énumérés ci-dessous⁽²⁾. L'indicateur de risque du Fonds a une notation de 6 (sur une échelle dont la cotation la plus élevée est de 7).

⁽²⁾Cette liste de risques n'est pas exhaustive, vous êtes donc invités à vous référer aux informations relatives aux risques de l'investissement dans le Règlement.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

Il se peut que le capital initialement investi par les porteurs de parts ne leur soit pas restitué. Le cycle de vie d'un fonds de capital-investissement peut en effet se représenter par une courbe en J où la performance nette de l'investisseur initial ne devient potentiellement positive qu'après plusieurs années.

La courbe en J fait référence à la forme typique des flux de trésorerie (différence entre les appels de fonds et les distributions) d'un fonds de capital-investissement tout au long de sa vie.

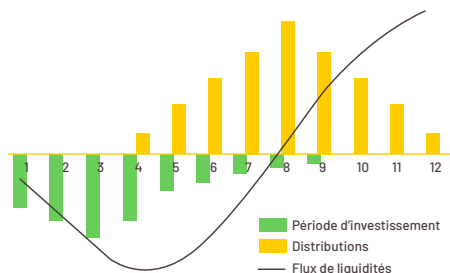


Schéma illustratif, extrait du site epargner-autrement.fr proposé par France Invest et Bpifrance.

Au cours de la première partie de la vie du fonds, le portefeuille est en cours de constitution. L'enveloppe globale est investie indirectement dans les entreprises, pour accompagner leur développement et leur transformation. Dans un second temps, le développement des entreprises peut entraîner une croissance de leur valeur et donc de la valeur des parts du fonds. Finalement, le fonds cède au bout d'une période de détention longue (entre 5-7 ans) alors ses investissements, à une valeur actualisée. Lorsqu'une société est cédée, le montant de cette vente (y compris l'éventuelle plus-value) est reversé aux investisseurs sous forme de distributions.

C'est ce qui peut donc contribuer au rendement de cette classe d'actifs. À noter toutefois que compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession des parts ou actions des Fonds du Portefeuille, il est possible que celles-ci soient cédées à un prix inférieur à celui auquel elles auront été acquises ou évaluées.

RISQUES DE LIQUIDITÉ DES ACTIFS

Le portefeuille de Bpifrance Entreprises 3 est constitué de fonds de capital-investissement investis principalement dans des entreprises non cotées. Ces investissements sont en majorité réalisés en actions et en titres donnant accès au ca-

pital (tels que des obligations convertibles en actions), lesquels ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers et dont la liquidité⁽³⁾ peut être faible ou inexistante.

RISQUE LIÉ AU BLOCAGE DES DEMANDES DE RACHAT

Les porteurs de Parts ne peuvent exiger du Fonds, sauf exceptions, le rachat de leurs parts pendant toute la durée de vie du Fonds, le cas échéant prorogée, telle que définie à l'Article 8 du Règlement. Dès lors, un investissement dans le Fonds ne convient pas à un investisseur qui souhaiterait sortir du Fonds avant cette date.

RISQUES LIÉS AUX ENTREPRISES SOUS-JACENTES

La performance du Fonds dépend en grande partie du succès des fonds du portefeuille et des entreprises dans lesquelles ils ont investi. L'investisseur supporte ainsi un risque entrepreneurial inhérent aux PME, ETI et start-up françaises et européennes sous-jacentes, dont l'évolution peut être affectée par des facteurs défavorables (conditions de marché, concurrence, crise sanitaire, guerre, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative⁽⁴⁾ des parts des fonds du portefeuille.

RISQUES LIÉS AUX FONDS DU PORTEFEUILLE ET A LEURS ACTIFS

La performance du Fonds dépend en grande partie du succès des Fonds du Portefeuille et des Entreprises dans lesquelles ils sont investis. L'évolution de ces Entreprises pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire, guerre(s), etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts des Fonds du Portefeuille et donc de la valeur liquidative des parts du Fonds. Par ailleurs, tout investissement du Fonds peut aussi bien se dévaloriser que se valoriser.

⁽³⁾ La liquidité désigne la capacité du fonds à céder rapidement ses participations, de manière à les convertir en espèces.

⁽⁴⁾ La valeur liquidative des parts d'un fonds correspond à leur valeur théorique à un moment donné et est déterminée en calculant le montant qui aurait été distribué à chaque catégorie de parts si, à la date de calcul, tous les actifs du fonds avaient été cédés à un prix égal à la valeur de ces actifs déterminée conformément aux méthodes d'évaluation visées dans le règlement du fonds.

Pour se former et s'informer sur le capital-investissement,
et mieux appréhender la diversification de votre épargne,
rendez-vous sur **epargner-autrement.fr**
boite à outils pédagogique proposée conjointement par





BPIFRANCE

UN PARTENAIRE RECONNU PAR LES ENTREPRENEURS FRANÇAIS

Partenaire reconnu par les entrepreneurs français depuis 10 ans, le groupe Bpifrance⁽⁵⁾ (« Bpifrance ») finance et accompagne les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement – en crédit, garantie, aide à l'innovation et en fonds propres – et sur le long terme.

Sa mission est d'encourager et soutenir leurs projets de développement, de transition écologique et énergétique⁽⁶⁾, d'innovation et à l'international.

Bpifrance Investissement est un acteur clé du capital-investissement en France. Longtemps classé d'actifs réservés aux institutionnels ou particuliers à très hauts revenus, le capital-investissement s'ouvre depuis quelques années aux particuliers, **Bpifrance agissant en pionnier** avec le lancement de sa gamme de fonds « Bpifrance Entreprises » – 3 fonds destinés aux particuliers lancés depuis 2020.

Synthèse de nos millésimes antérieurs

Début de la période de souscription	OCTOBRE 2020	FÉVRIER 2022	AVRIL 2023
	Bpifrance Entreprises 1	Bpifrance Entreprises 2	Bpifrance Entreprises Avenir 1
# investisseurs	~ 4 000 investisseurs	~ 7 000 investisseurs	~ 4 200 investisseurs
Montant collecté	95 M€	101 M€	38 M€
Ticket min	5 000€	3 000€	1 000€
Frais(TFAM)	3,92%	3,28%	3,5%
Stratégie d'investissement	Fonds de fonds secondaire	Fonds de fonds secondaire	Fonds de fonds primaire

⁽⁵⁾ Le groupe Bpifrance désigne toute personne morale et/ou entité (i) contrôlée directement ou indirectement par Bpifrance S.A (320 252 489 RCS Créteil) ou (ii) conseillée ou gérée par une personne morale contrôlée directement ou indirectement par Bpifrance S.A.

⁽⁶⁾ En septembre 2020, Bpifrance et la Banque des Territoires ont lancé un Plan Climat commun 2020 / 2024 de près de 40 Md€. Ce plan vise simultanément les projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires. La mobilisation du groupe Bpifrance est détaillée dans sa stratégie d'investissement ESG sur [bpifrance.fr/nous-decouvrir/nos-engagements](https://www.bpifrance.fr/nous-decouvrir/nos-engagements).

Le Saviez-Vous ?

Le capital-investissement, c'est le financement et l'accompagnement des entreprises non cotées : **start-up, petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI)** qui ouvrent leur capital à des investisseurs professionnels (souvent des fonds d'investissements) ou des particuliers pour accompagner leurs projets de développement, croissance et transformation.

L'investissement peut se faire **à tous les stades** de la vie d'une entreprise pour financer sa croissance. Les différents types de capital-investissement sont :

- ✔ Le capital-risque : pour financer la création de l'entreprise (notamment les sociétés innovantes) ou les premiers développements d'une entreprise récente (moins de 5 ans).
- ✔ Le capital-développement : pour soutenir et accélérer la croissance de l'entreprise.
- ✔ Le capital-transmission ou leverage buy-out (LBO) : pour financer l'acquisition de l'entreprise avec effet de levier. Cette acquisition se fait par le biais d'un emprunt via la constitution d'une société holding de reprise.
- ✔ Le capital-retournement : pour financer l'acquisition d'une entreprise en difficulté afin de lui fournir les ressources nécessaires pour mettre en place un plan de redressement.

Un fonds de fonds

est un portefeuille composé d'autres fonds, appelés fonds sous-jacents, eux-mêmes investis dans plusieurs entreprises. Les fonds de fonds sont donc généralement hautement diversifiés avec une plus grande mutualisation des risques liés au portefeuille. Ils présentent toutefois certains désavantages inhérents à leur structure, comme la double couche de frais ou l'accès indirect au capital des sociétés.

02

UNE 4^e GÉNÉRATION DE FONDS INNOVANTE

Bpifrance s'inscrit dans la durée et, après avoir permis à plus de 15 000 investisseurs d'accéder au **capital-investissement dans le cadre d'une épargne long terme**, lance **Bpifrance Entreprises 3** (ci-après, le « **Fonds** » ou « **BE3** »), fonds commun de placement à risques (ci-après « **FCPR** »).

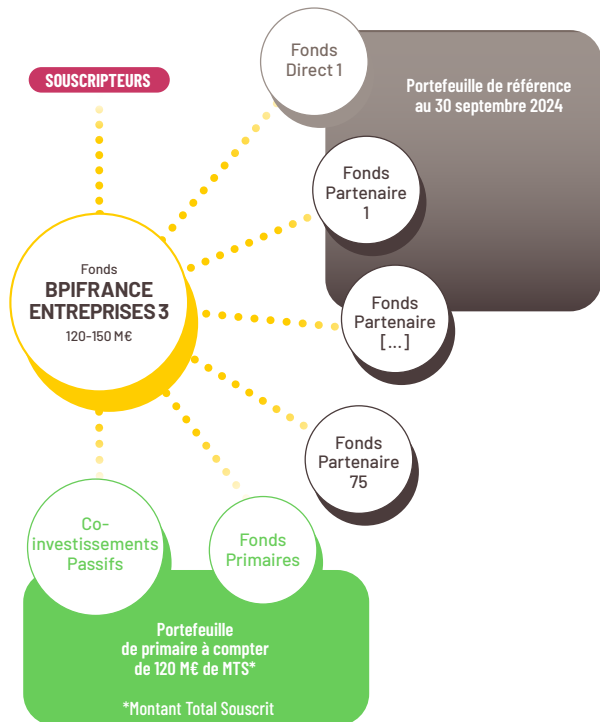
Le Fonds est un produit d'investissement dédié principalement au financement indirect de startups et des petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire (ci-après respectivement les « **PME** » et les « **ETI** ») françaises et européennes non cotées (les « **Entreprises** ») afin d'assurer leur développement et leur croissance. Géré par Bpifrance Investissement, le Fonds s'inscrit dans la mission de développement de l'économie conduite par le Groupe Bpifrance.

Structure du Fonds

Un **fonds sous-jacent géré** par Bpifrance Investissement est inclus dans les fonds sous-jacents qui constituent le portefeuille du Fonds. Il s'agit du Fonds Direct défini dans le Règlement.

Les **fonds partenaires** sont des fonds gérés par d'autres sociétés de gestion et sélectionnées par Bpifrance Investissement. Il s'agit des Fonds Partenaires définis dans le Règlement.

Les **fonds primaires et co-investissements passifs** représentent les potentiels investissements postérieurs à la création de BE3, sous réserve de l'atteinte d'un Montant Total Souscrit minimum de 120 M€. Il s'agit du Portefeuille Primaire défini dans le règlement.



Dans le cadre de la gestion du Fonds, Bpifrance Investissement capitalisera sur ses expériences précédentes tout en apportant une **innovation** dans la composition du portefeuille du Fonds :

- ✔ Une **poche de secondaire (~80%) comprenant des investissements dans des fonds, poche constituée au plus tard le 30 septembre 2024, cœur du portefeuille de BE3.** Il s'agit du « Portefeuille de Référence » défini dans le Règlement. Cette poche offre trois avantages majeurs :
 - Un portefeuille diversifié en termes de millésimes, gérants, stratégies, secteurs d'activité, etc. (environ 1.200 sociétés en portefeuille) ;
 - Durant la durée de vie du Fonds, la possibilité de remonter des liquidités aux investisseurs, *via* des distributions qui pourraient avoir lieu plus rapidement que dans un fonds primaire - à noter toutefois que les distributions ne sont pas garanties ;
 - Un portefeuille mature : les fonds sous-jacents ont été investis par Bpifrance pour son propre compte entre 2017 et 2019.
- ✔ Et à compter de la clôture de la période souscription et sous réserve de l'atteinte d'une taille minimum de 120 M€, une éventuelle **poche de primaire (~20% maximum)** diversifiée avec 4 à 5 investissements réalisés dans des fonds de capital développement/transmission.

Le Saviez-Vous ?

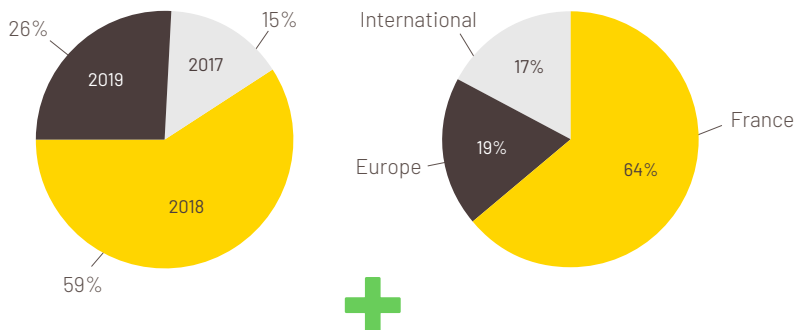
Différences entre marché primaire et marché secondaire

- ✔ **Le marché primaire** : il s'agit du marché dans lequel les titres sont proposés pour la première fois aux investisseurs qui souscrivent dans le cadre d'une prise de participation initiale, par exemple, lors de la constitution du Fonds.
- ✔ **Le marché secondaire** : Il s'agit d'un marché de gré à gré entre investisseurs professionnels qui utilise la dernière valeur liquidative (VL) comme une référence indicative de la valeur du portefeuille à un moment donné. Sur ce marché, les titres existants sont cédés par les investisseurs qui les détiennent à ceux désirant les acquérir, avec un prix de transaction prenant en compte :
 - **Une prime de liquidité** : les vendeurs anticipent des revenus futurs, liés à la cession de leurs actifs
 - **Une prime de risque** : en échange du transfert des risques (notamment ceux de perte en capital, risque de marché, risque de valorisation), l'acheteur obtient une décote par rapport à la valeur liquidative de référence retenue pour la transaction
 - **L'offre et la demande** : le marché secondaire s'est beaucoup développé ces dernières années (x10 en volume de transactions, 118 Mds\$ en 2023 vs 13 Mds\$ en 2007, source Lazard), les niveaux de décote pratiqués étant déterminés par les caractéristiques des portefeuilles à céder (maturité, phase d'intervention, zones géographiques, etc.), du type de transaction, et surtout de la conjoncture du marché.

Composition du portefeuille de Bpifrance Entreprises 3

Portefeuille de Référence au 30 septembre 2024 (~80%) : 76 fonds

Ventilation par millésime et zone géographique (en % des actifs nets des fonds sous-jacents au 31/12/23)



À PARTIR D'UN MONTANT TOTAL SOUSCRIT DE 120 M€

Portefeuille primaire (~20%)

4 à 5 investissements dans des **fonds primaires** et/ou dans des **co-investissements** réalisés par Bpifrance Investissement pendant une période d'investissement précisée dans le Règlement.



Composition de l'actif du Fonds à la fin de la période d'investissement, si le portefeuille primaire est déployé intégralement.

75% CAPITAL-DÉVELOPPEMENT

ie. l'accompagnement de PME ou ETI, françaises ou européennes, matures, généralement lors d'une nouvelle phase de leur expansion

25% INNOVATION

ie. le financement de start-ups ou scale-up à fort potentiel de croissance et développant des produits ou services novateurs

La composition du portefeuille du fonds Bpifrance Entreprises 3 a été réalisée sur base de critères précis définis dans le règlement du Fonds (article 3), revus et validés par un tiers indépendant.

PME = petites et moyennes entreprises, présentant (i) moins de 250 employés et (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 43 M€.

ETI = entreprises de taille intermédiaire, définies par (i) un nombre de salariés compris entre 250 et 4 999 et (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total du bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Start-up = une entreprise nouvelle et innovante à fort potentiel de croissance et de spéculation sur sa valeur future.

La valeur liquidative est obtenue en divisant l'actif net du fonds concerné par le nombre de parts.

Trois raisons d'investir dans le Fonds	Les risques de cet investissement
<p>Investissez dès 500 € dans un portefeuille en grande partie déjà constitué.</p> <p>Les fonds sous-jacents permettent de couvrir les besoins de financement en fonds propres notamment d'entreprises françaises et européennes quels que soient le cycle économique et leur stade de maturité : création, croissance / développement, transmission, difficultés. Indirectement, ce sont environ 1200 Entreprises dans différents secteurs d'activité qui composent dès votre souscription le portefeuille BE3. Investissons ensemble et donnez du sens à votre épargne.</p>	<p>Il est rappelé que l'investissement dans le capital de sociétés non cotées, même indirectement, comporte un risque de perte du capital investi.</p>
<p>Capitalisez sur le savoir-faire de Bpifrance, qui, depuis plus de 20 ans⁽⁷⁾, a développé une fine connaissance du capital-investissement et de ses acteurs.</p> <p>Vous bénéficiez en outre d'une exposition sur un fonds géré directement par les équipes de Bpifrance.</p>	<p>La performance du Fonds dépend en grande partie de celles des Fonds du Portefeuille et des Entreprises dans lesquels ils sont investis. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire, guerre(s), etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts des Fonds du Portefeuille et donc de la valeur liquidative des parts du Fonds. Par ailleurs, tout investissement du Fonds peut aussi bien se dévaloriser que se valoriser.</p> <p>Des restrictions contractuelles viendront limiter la capacité du Fonds à transférer les parts ou actions qu'il détient dans un Fonds du Portefeuille (le consentement préalable du gestionnaire du Fonds du Portefeuille concerné peut par exemple être requis). Par conséquent, il existe un risque significatif que le Fonds ne puisse atteindre ses objectifs d'investissement s'il ne peut céder ses participations pour un prix attractif.</p>
<p>Accéder à un fonds avec un couple rendement / risque ambitieux, avec ici un objectif de rendement de 8% (pour les parts A1, dites de capitalisation) - 10% (pour les A2, B1 et C) de TRI⁽⁸⁾ net par an.</p>	<p>Ce rendement cible de l'investissement n'est pas garanti et ne constitue qu'un objectif de gestion.</p> <p>L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant au moins 7 ans⁽⁹⁾, durée pouvant être prorogée de 3 périodes successives d'une année chacune. Le Fonds ne constitue donc pas un investissement prudent pour placer votre épargne de précaution.</p> <p>À noter que les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement et/ou aux conditions actuelles ; ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.</p>

⁽⁷⁾ En 1998 création de CDC PME, qui deviendra CDC Entreprises en 2006. A la création de la Banque publique d'investissement par la loi du 31 décembre 2012, CDC Entreprises devient Bpifrance Investissement après le rapprochement de ses équipes avec celles du Fonds Stratégique d'Investissement d'une part et de FSI Régions (ex-Avenir Entreprises).

⁽⁸⁾ Le TRI est un outil permettant de mesurer la rentabilité annualisée moyenne d'un investissement constitué de flux négatifs (décaissements) et de flux positifs (encaissements). Il est utilisé pour mesurer et suivre l'évolution de la performance des opérations de capital-investissement. Le TRI net est net des frais supportés par le fonds. Il inclut l'impact de la trésorerie, l'effet temps et la valeur estimée du portefeuille. Le TRI net intervient avant, (i) tout frais et/ou Impôt et/ou charge liés aux éventuels supports d'investissement utilisés par les porteurs de Parts (PEA-PME, plan d'épargne retraite, contrat d'assurance vie ou de capitalisation) et (ii) tout prélèvement fiscal et social applicable à chacun des porteurs de Parts en fonction de sa situation personnelle et de la catégorie de Parts qu'il détient dans le Fonds.

⁽⁹⁾ Sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement.

Le capital-investissement, **une classe d'actifs à part entière qui mérite votre attention** :

- ✓ Accéder à un **univers d'investissement différent**, complémentaire et plus profond que les marchés cotés : soit plus de **27 000 sociétés financées** à l'échelle européenne par des fonds de capital-investissement⁽¹⁰⁾, **et**
- ✓ Favoriser une création nette d'emploi en Europe de **+7,2% emplois créés en 2022** dans ces sociétés financées (vs. 2% pour la moyenne européenne).⁽¹⁰⁾

Exemples de sociétés sous-jacentes en portefeuille⁽¹¹⁾

Les fonds sous-jacents qui composent le Portefeuille de Référence de **Bpifrance Entreprises 3** représentent eux-mêmes un portefeuille de plus de **1 200 Entreprises**, dont certaines sont listées dans le tableau ci-dessous. Il convient de noter que les Entreprises suivantes ne constituent nullement une liste exhaustive mais correspondent à une sélection, laquelle présente nécessairement des biais et ne saurait être strictement représentative du portefeuille. Il est important de noter que les entreprises présentées sont représentatives de la situation des portefeuilles, certaines étant en moins-values latentes, d'autres en plus-values latentes par rapport à leur prix d'acquisition. Leur valorisation peut évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

Il est également rappelé que **les performances passées ne préjugent pas des performances futures** et que le fonds Bpifrance Entreprises 3 **ne bénéficie d'aucune garantie en capital**.



Produits manufacturés

APF Pool Design

APF POOL
DESIGN

Fondé en 1994 et leader européen sur ce segment, APF Pool Design conçoit et confectionne au sein de ses 6 unités de fabrication situées en France l'ensemble des produits de revêtement et de couverture et distribue les équipements dédiés à l'ensemble des piscines privées familiales. APF Pool Design a également créé le centre de formation APF Services, espace pour les pisciniers avec des formations techniques et une cellule R&D qui permet de sortir chaque année de nouveaux produits. La société est présente à l'exportation depuis plusieurs années.

⁽¹⁰⁾Source : *Invest Europe, Private Equity at Work*, avril 2024.

⁽¹¹⁾Ces Entreprises composent le portefeuille des fonds sous-jacents de Bpifrance Entreprises 3 et représentent donc des investissements réels.

Sciences de la vie

Inlog



Fondé au milieu des années 90, Inlog a développé une suite de logiciels utilisés par les établissements de soins, les laboratoires et les banques de sang. La conception des logiciels est hautement configurable et peut être personnalisée au regard des besoins organisationnels et exigences réglementaires.

Industrie

Novarc



ETI française de 1 300 collaborateurs avec une activité en France et à l'international, Novarc est composée de 3 divisions :

- conception, fabrication, installation et maintenance d'équipements pour les réseaux électriques ;
- protection des biens et des personnes contre les risques électriques, garantissant la sécurité lors d'interventions ;
- fabrication et commercialisation de produits d'entretien pour les secteurs industriels, notamment pour l'automobile.

Cinéma

Fédération Studios

FEDERATION
studios

Leader européen de la production et distribution de fiction, à l'origine de succès internationaux tels que « Le Bureau des Légendes » ; « En Thérapie » ; ou « Marseille ».

Mobilité

Bastille Cycles

BASTILLE 

Nouvelle marque française de vélos très innovante lancée par le créateur de la célèbre poussette YOYO, Bastille propose des vélos urbains d'excellence qui se plient et se déplient en quelques secondes. Bastille conçoit, fabrique et commercialise ses vélos en France, grâce à un réseau de partenaires experts.

Plateforme e-commerce

Ornikar

=ornikar

Market place d'apprentissage du code et de la conduite fondée en 2013, Ornikar est aujourd'hui la première auto-école de France avec plus de 3 millions de clients formés. Depuis 2020, Ornikar équipe ses clients d'une assurance jeune conducteur, élargie entretemps à une gamme plus large de conducteurs, se muant graduellement en écosystème de la mobilité des 17-35 ans.

Technologies propres

Recyc Matelas Europe



Recyc Matelas
Europe

Fondée en 2010, Recyc Matelas Europe est la toute première entreprise en Europe spécialisée dans le démantèlement des matelas en fin de vie et dans la valorisation des matières issues de ce démantèlement. Avec 4 sites de production en France et un en Belgique, Recyc Matelas Europe est aujourd'hui leader sur son marché avec 30k tonnes de matelas traités en 2023 ce qui représente autant de ressources non-produites.

Les matières issues du démantèlement comme les mousses, les textiles ou les ressorts sont principalement valorisées dans les secteurs du bâtiment et de l'ameublement.

Recyc Matelas Europe concilie impact environnemental avec impact social au travers de son conventionnement « Entreprise d'Insertion » obtenu en 2023 qui lui permet de recruter et former chaque année une trentaine de jeunes très éloignés de l'emploi, primo-arrivant ou bénéficiaires minima sociaux.

Services financiers

Qonto

Qonto

Qonto est le leader européen de la gestion financière des entreprises avec plus de 450 000 clients. L'entreprise simplifie le quotidien bancaire des PME et des indépendants, en offrant un compte professionnel 100% en ligne associé à des outils financiers tels que la facturation, la comptabilité et la gestion des dépenses. Créée en 2016 par Alexandre Prot et Steve Anavi, Qonto opère aujourd'hui dans 4 marchés européens (France, Allemagne, Italie et Espagne), et emploie plus de 1 400 personnes.

Fabricant d'équipement industriel

Numalliance

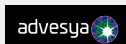


Leader mondial sur son marché, Numalliance est un fabricant de solutions pour le formage du fil, du tube et du méplat métalliques, à la pointe de la technologie (robotisation, monitoring à distance, maintenance prédictive...).

Numalliance est très présent à l'international et adresse des domaines industriels très variés dont le mobilier, le bâtiment, l'aéronautique ou encore le-mobility (véhicules électriques).

Sciences de la vie

Advesya



Fondée en 2020, initialement sous le nom CanCell Therapeutics, par Christophe Ferrand et Marina Deschamps, deux docteurs pionniers dans le domaine des thérapies cellulaires, Advesya a pour objectif de proposer aux patients atteints de leucémie un traitement innovant et personnalisé, et de leur permettre de bénéficier des avancées scientifiques. Depuis fin 2019, les fondateurs bénéficient de l'écosystème régional d'innovation en santé au sein de l'incubateur DECA-BFC et du centre de développement BIO INNOVATION de Besançon-TEMIS.



Commerce et distribution de biens de consommation

Briconord



Le Groupe Briconord conçoit, fabrique et commercialise des produits liés à l'univers du bricolage et de l'aménagement intérieur depuis les années 1950. Parmi les leaders en Europe, Briconord compte aujourd'hui 5 sociétés et est présent dans 16 pays.

Cybersécurité

Mailinblack



Entreprise française forte de 20 ans d'expertise en sécurité, R&D et intelligence artificielle, Mailinblack propose des solutions de cybersécurité simples et accessibles, dédiées aux entreprises, établissements de santé et administrations publiques.

Pour faire face à l'augmentation croissante de cyberattaques qui, dans 9 cas sur 10 sont dues à une erreur humaine, Mailinblack propose à ses clients une réponse innovante : U-CYBER 360°. Une plateforme complète qui analyse et réduit le cyber risque humain. Grâce à un cockpit de pilotage clair et intuitif, les DSI et dirigeants d'entreprise peuvent gérer leur cybersécurité de manière proactive et efficace. Sa gamme d'outils sophistiqués éduque, protège, et renforce la vigilance des collaborateurs : de la gestion des mots de passe à la sécurisation des emails, en passant par un programme de formation continue pour prévenir les risques cyber, Mailinblack couvre 5 des priorités NIS2.

Mailinblack compte aujourd'hui plus de 100 employés et développe son offre en France et en Europe afin de devenir le garde du corps numérique de référence des PME françaises et européennes.

Technologies propres

MicroPep Technologies



Start-up qui développe des biostimulants et bioherbicides pour remplacer l'agrochimie actuelle par des composants naturels, MicroPep Technologies est née de la recherche sur les microARNs du laboratoire LRSV (dépendant de l'université Toulouse-III-Paul Sabatier et du CNRS). MicroPep Technologies a reçu plusieurs prix, tels que le Mondial de l'innovation 2016 ou le Concours i-Lab 2017.

Industrie de la santé

Hemodia



Entreprise toulousaine créée en 1985, Hemodia a développé un savoir-faire de pointe en matière de dispositifs médicaux et s'est spécialisée dans :

- la fabrication sur mesure de sets de soins médicaux stériles à usage unique dans la dialyse, la perfusion, l'anesthésie, les pansements, etc.
- la transformation des matières plastiques à usage médical : tubulures d'arthroscopie, dialyse et perfusion, pièces polymères, etc ;
- la conception et développement de dispositifs électro-médicaux dans le domaine de l'arthroscopie depuis 2016 avec la création d'un département recherche et développement.

La composition du portefeuille du fonds Bpifrance Entreprises 3 a été réalisée sur base de critères précis définis dans le règlement du Fonds (article 3), revus et validés par un tiers indépendant.

PME = petites et moyennes entreprises, présentant (i) moins de 250 employés et (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 43 M€.

ETI = entreprises de taille intermédiaire, définies par (i) un nombre de salariés compris entre 250 et 4 999 et (ii) un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total du bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Start-up = une entreprise nouvelle et innovante à fort potentiel de croissance et de spéculation sur sa valeur future.

La valeur liquidative est obtenue en divisant l'actif net du fonds concerné par le nombre de parts.

03

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS BPIFRANCE ENTREPRISES 3

STRUCTURE JURIDIQUE

Fonds commun de placement à risques

PÉRIODE D'INVESTISSEMENT

12 mois

à compter de la date de constitution du Fonds, pouvant être prorogée par la Société de Gestion pour 2 périodes successives de 6 mois chacune

TAILLE DU FONDS

120 M€ – 150 M€

MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION

500 €

DURÉE DE VIE DU FONDS

de **7 ans**
(durée minimum)

à **10 ans**
(durée maximum, si réalisation des 3 prolongations d'1 an successives),
soit jusqu'au 18/09/2034

RENDEMENT NET CIBLE

Non garanti, le Fonds reste soumis à un risque de perte en capital :

entre **8%**
(pour les parts A1)

et **10%**
(pour les parts A2, B1 et C)

Frais

Catégorie agrégée de frais	TFAM ⁽¹²⁾ gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	Néant	Néant
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	1,50%	0,70%
Commission de constitution	0,05%	Néant
Frais non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,05%	Néant
Frais de gestion indirects	1,60%	Néant
Total	3,20%	0,70%

Catégories de parts accessibles

Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Parts A1	Personne physique résidente fiscale française.	Parts ouvrant droit à un régime fiscal de faveur, pour les personnes physiques résidentes fiscales françaises, sous certaines conditions ⁽¹³⁾ . À noter que dans le cas des parts A1, les éventuelles distributions sont bloquées pendant 5 ans, contrairement aux autres parts du Fonds.
Parts A2		Éligibles au PEA-PME.
Parts B1	Éligibles aux contrats d'assurance sur la vie et de capitalisation en unités de compte ainsi qu'au plan épargne retraite individuel.	
Parts C	Personne physique résidente fiscale française titulaire d'un plan d'épargne retraite <i>via</i> son gestionnaire.	

⁽¹²⁾ TFAM (taux de frais annuel moyen) établi sur la base de la durée du Fonds. Les taux mentionnés ci-dessus sont TTC.

⁽¹³⁾ Notamment de conserver leurs parts A1 souscrites pendant au moins 5 ans suivant la fin de la période de souscription conformément aux modalités décrites à l'article 6.1 du règlement.